Aiacciu

AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	Mme MASSEI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
Mme SANNA	à	M. FILONI
M. KERVELLA	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
Mme VILLANOVA	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :
Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016	Délibération N°2016/33

Autorisation de signature des addenda n°1 aux conventions inter partenariales pour la réalisation des projets PORTI et UCAT NETWORK

Hôtel de Ville B.P. 412
20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à la dynamique engagée à compter du 28 septembre 2015 (Délibération 2015/318 du CM du 28/09/2015), la Ville d'Ajaccio s'engage durablement dans une dynamique de construction et de mise en œuvre de projets qui s'inscrivent dans le cadre de Programmes relevant de la politique de l'Union Européenne.

C'est ainsi que les projets " Unione Città Alto Tirreno – NET-WORK (UCAT NW) et " Ports et Identité - PORTI" relevant du Programme Opérationnel Italie France Maritime, ont trouvé une fin d'exécution au 31 12 2015.

Le projet UCAT NETWORK avait pour objectif général de construire une plate forme de services commune au partenariat transfrontalier, permettant à l'ensemble des communes de la zone de coopération, le partage d'informations – ceci afin de consolider le réseau des villes de l'Haut Tyrrhénien et augmenter l'échange de connaissances visant à l'amélioration de l'accès aux services publics, pour promouvoir le développement local.

Au travers de ce projet, la Commune d'Ajaccio s'était engagée à équiper un centre de documentation et des salles, permettant ainsi la formation et/ou l'information des citoyens et/ou des entreprises, des agents des collectivités aux données intégrées dans cette plate-forme transfrontalière, afin d'accroître leur sensibilisation à l'espace transfrontalier.

Initialement, la Ville d'Ajaccio entendait procéder à l'aménagement et à l'équipement de locaux situés à Mezzavia, Chemin d'Acqualonga, en vue d'y installer un pôle regroupant plusieurs services municipaux, tels que le Relais des Associations, le service Jeunesse, le service Médiation-Prévention, ou encore le pôle Santé.

Soucieux d'initier une démarche de rationalisation des coûts de fonctionnement de la Commune, le Député Maire a souhaité que le centre de documentation transfrontalier de la Ville d'Ajaccio à équiper, soit situé à la Maison de quartier des Cannes, afin de permettre – par la suite- la mise en place des actions prévues. Au regard des motifs invoqués auprès de l'Autorité de gestion Unique du Programme, la Maison de quartiers des Cannes a donc bénéficié des équipements nécessaires à la mise en place du Centre de Documentation et des salles de formation/d'information des usagers. Il est également important de préciser qu'un car équipé PMR a pu être acquis au travers de ce projet, afin de permettre à la Maison de Quartier de véhiculer les personnes à mobilité réduite qui souhaiteraient bénéficier de ces actions.

Le projet PORTI avait pour ambition de promouvoir le développement urbain des villes portuaires et une meilleure intégration ville/port, afin de développer l'économie et la compétitivité de la zone de coopération transfrontalière dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles.
Dans le cadre de ce projet, la Commune d'Ajaccio s'était engagée à procéder à la réhabilitation de l'aile gauche de l'Office Municipale du Tourisme.

Cette rénovation a été totalement réalisée dans les temps impartis. Cette aile sera d'ailleurs prochainement équipée – dans le cadre d'une opération en cours de définition – pour permettre une amélioration et une optimisation des services rendus aux usagers.

Au regard, de l'avancement extrêmement positif des projets UCAT NETWORK et PORTI et compte tenu d'un niveau de consommation trop faible des crédits FEDER sur le programme Maritime, qui

risquait – à terme- d'exposer ce Programme à un Dégagement d'Office, l'Autorité de Gestion Unique -suite à la communication prot. n. AAOGRT/0134294/F.45.70 du 10 juin 2015- a pris la décision de recueillir les dépenses cohérentes des projets en cours de réalisation à mi-année 2015, pouvant être admises à remboursement.

Les dépenses cohérentes sont - par définition – des dépenses pouvant s'inscrire en cohérence avec les activités à réaliser dans le cadre du projet, permettant d'en optimiser les résultats, bien qu'à l'origine elles n'aient pas été insérées dans le plan financier, et qui ont été réalisées et acquittées avant la date de fin du Programme Maritime, soit au plus tard le 31 12 2015.

Au travers de cette procédure, la Commune d'Ajaccio a ainsi procédé à la présentation de dépenses cohérentes – tant sur le projet UCAT NETWORK (CT des dépenses cohérentes présentées: 11.010,56 €) que sur le projet PORTI (CT des dépenses cohérentes présentées: 14 403,46 €).

CONSIDERANT

Le Comité de Suivi du PO Maritime du 16 novembre 2015 a notamment décidé :

1/ d'approuver l'éligibilité au remboursement des dépenses cohérentes présentées par la Commune d'Ajaccio et destinées au Projet " Unione Città Alto Tirreno – NET-WORK (UCAT NW)", qui ont été soutenues en faveur du projet afin d'en optimiser les résultats bien qu'à l'origine elles n'étaient pas insérées dans le plan financier, et qui ont été ratifiées par Décret de l'Autorité de Gestion Unique n. 6645 du 10/12/2015, **pour un montant global de € 11.010,56 dont € 8.257,92 FEDER et € 2.752,64 à titre de contrepartie nationale** ;

2/ d'approuvé l'éligibilité au remboursement des dépenses cohérentes présentées par la Commune d'Ajaccio et destinées au Projet " Ports et Identité - PORTI", qui ont été soutenues en faveur du projet, et qui ont été ratifiées par Décret de l'Autorité de Gestion Unique n. 6645 du 10/12/2015, **pour un montant global de € 14 403,46 dont € 10 802,19 FEDER et € 3 600,87 à titre de contrepartie nationale**.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer les Addenda n°1 des conventions inter partenariales des projets " Unione Città Alto Tirreno – NET-WORK (UCAT NW)" et " Ports et Identité - PORTI", afin d'acter l'intégration des dépenses cohérentes - approuvées par le Comité de Suivi du PO Maritime du 16/11/2015- dans le budget de chaque projet et permettre ainsi le remboursement de la quote-part de subvention FEDER due à la Commune sur chaque projet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 22 février 2016 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à signer les Addenda n°1 des conventions inter partenariales des projets " Unione Città Alto Tirreno – NET-WORK (UCAT NW)" et " Ports et Identité - PORTI", afin d'acter l'intégration des dépenses cohérentes - approuvées par le Comité de Suivi du PO Maritime du 16/11/2015- dans le budget de chaque projet et permettre ainsi le remboursement de la quote-part de subvention FEDER due à la Commune sur chaque projet.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016
Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation